

Coordonnées du chargé d'affaires :

IMMEUBLE LE GAIA
333 Avenue Georges Clémenceau
92000 Nanterre
salma.boukarmane@bureauveritas.com

V. réf :

N. réf : CB289/SB/2026 / RICT b n° 1

N° affaire : **30640621/1**

Mission(s) signée(s) : **AV + F + GTB + LE + LP + STI**

Chargé d'affaire : Salma BOUKARMANE

Diffusé par : Salma BOUKARMANE

Affaire :

Aménagement de la salle de la bourse
VNF
COURS DE CHIMAY
RUE DE MAURECOURT
78700 CONFLANS STE HONORINE

Destinataire :

VOIES NAVIGABLES DE FRANCE

18 QUAI D AUSTERLITZ
75013 PARIS 13

Copie :

Liste en fin de rapport

Objet : Remise du Rapport Initial de Contrôle Technique

Madame, Monsieur,

Nous vous faisons parvenir notre rapport initial de contrôle technique concernant l'opération ci-dessus référencée. Ce rapport reprend nos avis suite à l'examen des documents de la phase conception.

Dans le cadre de la mise à jour des informations spécifiques à cette opération, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir nous retourner le présent courrier renseigné par vos soins.

Nous vous rappelons que nos prestations sont assurées sur la base des rémunérations estimées au regard du dernier montant de travaux communiqué.

Caractéristiques de l'opération connues au stade :

Montant HT des marchés de travaux en euros :

Date de démarrage des travaux :

Durée des travaux :

Si cette information n'a pas déjà été portée à notre connaissance, nous vous remercions de bien vouloir nous communiquer la Déclaration d'Ouverture de Chantier (DOC) de cette opération.

Nom du signataire : Signature, visa

Date et qualité :

Vous souhaitant bonne réception.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de nos sincères salutations.

Le Chargé d'affaire
Salma BOUKARMANE

Coordonnées du chargé d'affaires :

IMMEUBLE LE GAIA
333 Avenue Georges Clémenceau
92000 Nanterre
salma.boukarmane@bureauveritas.com

V. réf :

N. réf : CB289/SB/2026 / RICT b n° 1

N° affaire : **30640621/1**

Mission(s) signée(s) : **AV + F + GTB + LE + LP + STI**

Chargé d'affaire : Salma BOUKARMANE

Diffusé par : Salma BOUKARMANE

Affaire :

Aménagement de la salle de la bourse
VNF
COURS DE CHIMAY
RUE DE MAURECOURT
78700 CONFLANS STE HONORINE

Destinataire :

VOIES NAVIGABLES DE FRANCE

18 QUAI D AUSTERLITZ
75013 PARIS 13

**Rapport Initial de Contrôle
Technique**

DCE

En date du 05/06/2026



Ce rapport comporte 22 pages dont une page de garde.

Annule, Remplace ou/et Complète le Rapport de conception révision 0 en date du 12/05/2026

SOMMAIRE

1. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX - - - - -	3
2. DESCRIPTION SOMMAIRE DE L'OUVRAGE - - - - -	4
3. DOCUMENTS EXAMINÉS - - - - -	6
4. REMARQUES GÉNÉRALES ET SYNTHÈSE DES AVIS FORMULÉS SUR LE PROJET - - - - -	7
5. LISTE DES POINTS EXAMINÉS PAR CHAPITRE - - - - -	9

Mission / Chapitre / Intervention technique	Date d'envoi	Version
LP - Solidité des ouvrages et éléments d'équipement dissociables et indissociables		
☒ LP - Solidité des ouvrages et éléments d'équipements Salma BOUKARMANE - Généraliste	05/06/2026	V1
LE - Solidité des existants		
☒ LE - Solidité des ouvrages et éléments d'équipements existants Salma BOUKARMANE - Généraliste	05/06/2026	V1
AV - Stabilité des avoisinants		
☒ AV - Avoisinants - fondations et ouvrages d'infrastructure Salma BOUKARMANE - Généraliste	05/06/2026	V1
STI - Sécurité des personnes des bâtiments tertiaires (autres qu'ERP/IGH) et industriels		
☒ STI-CC - Sécurité des personnes hors incendie dans les bâtiments tertiaires et industriels Salma BOUKARMANE - Généraliste	05/06/2026	V1
☒ STI-IN - Dispositions constructives incendie dans les bâtiments tertiaires et industriels Salma BOUKARMANE - Généraliste	05/06/2026	V1
☒ STI-TB - Installations thermiques dans les bâtiments tertiaires et industriels Cindy JOSPITRE - Thermique incendie/bâtiment Salma BOUKARMANE - Thermique incendie/bâtiment	05/06/2026	V0
☒ STI-EL - Installations électriques dans les bâtiments tertiaires et industriels Jean-Pierre PRONTAT - Electricité	05/06/2026	V0
F - Fonctionnement des installations		
☒ F - Vérification des conditions de performance des installations Cindy JOSPITRE - Thermique incendie/bâtiment Salma BOUKARMANE - Thermique incendie/bâtiment	05/06/2026	V1
GTB - Gestion technique du bâtiment		
☒ GTB - Vérification du bon fonctionnement du système de gestion technique du bâtiment Salma BOUKARMANE - Généraliste	05/06/2026	V1

1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Opération

Designation de l'opération : Aménagement de la salle de la bourse - VNF

Agence	POLE BTS IDF OUEST	Adresse chantier	COURS DE CHIMAY
Service	CB0796289	Ville	CONFLANS STE HONORINE
N° de convention	30640621	Département	Yvelines
signée le	17/12/2025		
Début des travaux	01/12/2026	Valeur prévisionnelle des travaux	800000 €(HT)
Délai			
Maître de l'Ouvrage	VOIES NAVIGABLES DE FRANCE 18 QUAI D AUSTERLITZ 75013 PARIS 13		

Missions

Nature des missions confiées

Suivant le contrat établi, notre prestation comprend l'exécution de l'ensemble des missions élémentaires mentionnées ci-dessous (se référer au contrat pour les modalités spécifiques de chaque mission)

AV	Stabilité des avoisinants
F	Fonctionnement des installations
GTB	Gestion technique du bâtiment
LE	Solidité des existants
LP	Solidité des ouvrages et éléments d'équipement dissociables et indissociables
STI	Sécurité des personnes des bâtiments tertiaires (autres qu'ERP/IGH) et industriels

Etendue de la mission :

Notre mission s'inscrit dans le cadre de l'aménagement intérieur de la salle de la Bourse ainsi que la création d'une extension extérieure en containers, dans laquelle seront implantés : le TGBT, un local serveur, une PAC et un groupe électrogène.

2 - DESCRIPTION SOMMAIRE DE L'OUVRAGE

Date de dépôt du permis de construire ou d'autorisation de travaux prise en compte (à défaut, référentiel applicable au) : 12/05/2026

• CLASSEMENT REGLEMENTAIRE DU PERMIS DE CONSTRUIRE

Code du travail

• AFFECTATION DES LOCAUX

Bureaux inférieur à 8m (à confirmer par la MOA)

• DESCRIPTION ARCHITECTURALE

Aucune modification n'est prévue sur les structures existantes.

Le projet concerne l'aménagement intérieur de la salle de la Bourse ainsi que la création d'une extension extérieure en containers, dans laquelle seront implantés : le TGBT, un local serveur, une PAC et un groupe électrogène.

• DESCRIPTION DES PRINCIPES CONSTRUCTIFS

- Fondations : Profondes pour l'extension

- Structure : Sans objet dans le cadre des travaux

- Clos : Sans objet dans le cadre des travaux

- Couvert : Sans objet dans le cadre des travaux

- Equipements techniques :

Installations électriques :

- Réseau BT 400/230 V

- Groupe électrogène 100kVA

Thermique :

Travaux plomberie:

- mise en œuvre des canalisations de distribution eau froide depuis la chaufferie. Canalisations en tube acier galvanisé.

Travaux de chauffage:

- Création d'un départ complémentaire en chaufferie pour un nouveau réseau de chauffage permettant d'alimenter les bureaux au fond de la barre au R+1.

Canalisations en tube multicouches composée de deux couches de PE-RT.

Travaux de ventilation:

- Prolongement de gaine de ventilation vers bureau au R+1.

Mise en place de conduit circulaire droit réalisé en tôle d'acier galvanisé.

Les bouches d'extraction sont placées en partie haute (paroi ou plafond) à une hauteur minimum de 1,80 m, distantes d'au moins 0,20 m des angles de la paroi.

Travaux de climatisation:

- Pose et raccordement d'un système de chauffage réversible par une PAC Air/Air réversible.

PAC installée à l'extérieur près du local TGBT.

Fluide: R32

Unité intérieure murale dans les bureaux sous mezzanine ,dans la salle de réunion sur la mezzanine et dans le bureau sur la mezzanine.

Unité intérieure casette dans la salle de ma Bourse.

Liaisons frigorifiques en cuivre de qualité frigorifique.

Evacuation des condensats: réseaux d'eaux vannes sont exécutés en PVC M1.

Ascenseurs : Sans objet dans le cadre des travaux

Sécurité incendie :

Extincteurs portatifs adaptés aux risques

Alarme type 1

• CONTRAINTES PARTICULIERES

- Liées au site : Sans objet

- Liées aux risques : Sans objet

- **CLASSEMENT DE L'ETABLISSEMENT EN FONCTION DES RISQUES**

- **LOCAUX A RISQUES PARTICULIERS**

- **TECHNOLOGIE INNOVANTE**

Sans objet

3 - DOCUMENTS EXAMINÉS

Intitulé / Description et émetteur du document	Date indice	Reçu le
VOIES NAVIGABLES DE FRANCE		
• Dossier technique Dossier CCTP - DCE		01/06/2026
• Notice NOTICE DE PRESENTATION – PHASE AVANT-PROJET DEFINITIF IND 00		05/05/2026
• Plan Plans APD du 21/04/2026		05/05/2026
• Plan Plans architecte DCE		01/06/2026

4 - REMARQUES GÉNÉRALES ET SYNTHÈSE DES AVIS FORMULÉS SUR LE PROJET

L'examen des documents de conception visés dans les pages précédentes dans le cadre des missions qui nous ont été confiées, appelle les observations suivantes :

- Les avis et observations formulés dans le présent rapport ne visent que les dispositions relatives aux fonctions et/ou aux ouvrages ou éléments d'ouvrage qui sont explicitement indiqués.
- Les avis formulés sur le projet ne préjugent pas des avis qui pourront être formulés lors des phases ultérieures.
- Les plans d'exécution et notes de calculs des ouvrages, les dossiers techniques des matériaux, matériels et procédés constructifs mis en œuvre, seront à nous communiquer pour avis, avant début des travaux correspondants.
- Les entreprises devront nous préciser les modalités de leur autocontrôle concernant les vérifications techniques qui leur incombent (Loi n° 78-12 du 4 janvier 1978, article R.125-19 du Code de la Construction et de l'Habitation).
- Notre mission ne comprend pas de contrôle en usine ou en atelier, sur les ouvrages ou parties d'ouvrage, et éléments d'équipement destinés à être incorporés dans la construction.

MISSION : LP - Solidité des ouvrages et éléments d'équipement dissociables et indissociables

LP - Solidité des ouvrages et éléments d'équipements

Objet / article de référence	Avis
HYPOTHESES GENERALES	
Données relatives au système de fondation	
Reconnaissance des sols	Le rapport G2PRO est à nous transmettre.
Données relatives à la structure	
Hypothèses de charges sur les structures	Nous transmettre la descente de charge de l'extension.

MISSION : AV - Stabilité des avoisinants

AV - Avoisinants - fondations et ouvrages d'infrastructure

Objet / article de référence	Avis
FONDATEMENTS ET OUVRAGES D'INFRASTRUCTURE	
Examen des renseignements et des documents fournis par le maître d'ouvrage	
Reconnaissance des structures avoisinantes	Avant l'établissement des documents d'exécution relatifs aux ouvrages d'infrastructure, il conviendra de prendre en compte les données relatives aux structures avoisinantes ainsi qu'aux fondations des bâtiments mitoyens.
Etude géotechnique - influence des avoisinants	Nous transmettre le rapport G2PRO.

MISSION : STI - Sécurité des personnes des bâtiments tertiaires (autres qu'ERP/IGH) et industriels

STI-CC - Sécurité des personnes hors incendie dans les bâtiments tertiaires et industriels

Objet / article de référence	Avis
OUVRANTS ET PAROIS TRANSPARENTES	
R.4214-6 Parois transparentes ou translucides	
<i>Marquage à hauteur de vue</i>	Un marquage à hauteur de vue est à prévoir sur les parois transparentes.
<i>Matériaux de sécurité</i>	Nous préciser le type de verre à mettre en place.

STI-IN - Dispositions constructives incendie dans les bâtiments tertiaires et industriels

Objet / article de référence	Avis
DEGAGEMENTS	
Dispositions générales	
R.4216-6 et R.4227-4 - Conception des dégagements	Les portes des containers doivent s'ouvrir à 180° afin de ne pas gêner l'évacuation.
R.4216-11 - Distance maximale à parcourir	
<i>Cul-de-sac inférieur ou égal à 10m</i>	La porte en va-et-vient doit comporter une partie vitrée à hauteur de vue. La porte constituant une issue de secours ne peut pas être équipée d'une serrure type canon européen.

STI-TB - Installations thermiques dans les bâtiments tertiaires et industriels

Objet / article de référence	Avis
CHAUFFAGE DES LOCAUX	
Règles générales	Nous transmettre les plans des travaux de ventilation.

STI-EL - Installations électriques dans les bâtiments tertiaires et industriels

Objet / article de référence	Avis
DEGAGEMENTS	
Dispositions générales	
R.4227-14 - Eclairage de sécurité	Définir l'éclairage de sécurité.
CODE DU TRAVAIL - INSTALLATIONS ELECTRIQUES	
Prescriptions relatives à la conception et à la réalisation des installations électriques Basse Tension	
R.4215-8 - Dispositifs de coupure d'urgence de l'alimentation électrique.	Localiser le dispositif de coupure d'urgence.
R.4215-10 - identification des circuits et des appareillages	Présenter un schéma de principe.
R.4215-17 - Eclairage de sécurité	Définir l'éclairage de sécurité.

MISSION : F - Fonctionnement des installations**F - Vérification des conditions de performance des installations**

Objet / article de référence	Avis
Réseaux extérieurs d'alimentation en eau	Dans le cadre de notre mission F, il y aura lieu de nous transmettre les NDC de dimensionnement des travaux de réseaux EF et EC.
Systèmes de chauffage	Dans le cadre de notre mission F, nous transmettre la NDC de dimensionnement des travaux de réseaux de chauffage.
Systèmes de climatisation	Dans le cadre de notre mission F, nous transmettre la NDC de dimensionnement des travaux de l'équipement assurant le rafraîchissement.
Ventilation mécanique contrôlée (VMC)	Dans le cadre de notre mission F, nous transmettre la NDC de dimensionnement des travaux du réseau de ventilation.

MISSION : GTB - Gestion technique du bâtiment**GTB - Vérification du bon fonctionnement du système de gestion technique du bâtiment**

Objet / article de référence	Avis
Fonctionnement des installations	
	Transmettre le cahier des charges fonctionnelles permettant de donner un cadre technique et réglementaire au système GTB.

Vous voudrez bien confirmer par courrier, la prise en compte des observations formulées.

Pour contribuer à l'obtention d'une meilleure qualité de votre ouvrage,
nous sommes à votre disposition pour participer à une réunion de mise au point générale.

5 - LISTE DES POINTS EXAMINÉS PAR CHAPITRE

Codes utilisés associés à nos avis

La signification des codes utilisés dans nos missions est la suivante :

AF : Favorable

Les dispositions prévues dans les documents examinés n'appellent pas de remarque. Cet avis, formulé dans la limite des précisions fournies par ces documents, ne préjuge pas des avis qui pourront être émis lors des phases ultérieures.

AP : A préciser

Les dispositions prévues dans les documents examinés sont insuffisamment définies. Cet avis présente un caractère suspensif : il y aura lieu de fournir les précisions complémentaires demandées, faute de quoi notre avis deviendra défavorable.

OB : Observations

Les dispositions prévues dans les documents examinés peuvent générer un ou plusieurs des aléas techniques visés dans nos missions. Cet avis présente un caractère défavorable et sera maintenu dans notre rapport final de contrôle technique en l'absence de prise en compte.

SO : Sans Objet

L'indication Sans Objet s'applique aux articles réglementaires qui ne sont pas concernés par certaines dispositions ou lorsqu'ils ne comprennent pas d'installations techniques mentionnées dans le règlement de sécurité.

HM : Hors mission

L'examen des dispositions prévues dans les documents ne relève pas des missions qui nous ont été confiées. Cet examen peut, le cas échéant, faire l'objet de prestations complémentaires.

PM : Pour Mémoire

L'indication Pour Mémoire s'applique aux articles réglementaires qui ne nécessitent pas d'évaluation de conformité dans le cadre de la mission en cours.

Mission : LP - Solidité des ouvrages et éléments d'équipement dissociables et indissociables**Chapitre : LP - Solidité des ouvrages et éléments d'équipements**

Textes de référence	Les textes techniques de caractères normatifs suivants :
	Les textes techniques de caractère normatif suivants :
	- Normes françaises, y compris les normes transposant en France les normes européennes ;
	- Avis Techniques, DTA, cahiers du CSTB type CPT ;
	- Les règles professionnelles dans les domaines non couverts par les textes précités.

Chapitre : LP V1	Points examinés	Dispositions prévues	Avis
HYPOTHESES GENERALES			
	Données relatives au système de fondation		
	Reconnaissance des sols		AP 1-Le rapport G2PRO est à nous transmettre.
	Données relatives à la structure		
	Hypothèses de charges sur les structures		AP 1-Nous transmettre la descente de charge de l'extension.
STRUCTURES			
	Portiques et charpentes		
	Charpente métallique	La zone de l'extension est camouflée depuis la rue par une claustra avec des tôles en acier galvanisé laqué microperforées.	AF 1-Le dossier technique de cette structure est à nous transmettre en phase execution (Assemblage, produits utilisés..).
PARTITIONS			
	Cloisons - Doublages		
	Cloisons de distribution	Cloison de distribution sur ossatures métalliques de type 98/48 réalisés dans les locaux sur la mezzanine ainsi que pour l'espace repos.	AF
	Plafonds		
	Plafonds suspendus	Plafond en plaques de plâtre acoustique perforées dans la salle de bourse. Faux plafond démontable en dalles acoustiques 600x600mm a bords feuillurés dans les locaux de la mezzanine. Plafond en plaques de plâtre continu acoustique dans les bureaux sous la mezzanine.	AF
	Planchers techniques		
	Planchers surélevés	Salle des pupitres et bureaux sous la mezzanine équipés de faux plancher technique.	AF 1-La mise en oeuvre doit être réalisée conformément au DTU 57.1
	Menuiseries intérieures		
	Portes intérieures	Bloc-porte à âme vitrée en bois, 1 vantail battant - 0.93 x 2.04 m dans la salle de réunion et bureau 02.	AF

Chapitre : LP V1	Points examinés	Dispositions prévues	Avis	
		Bloc-porte 1 vantail battant acoustique parement stratifié pour le coin repos dans la barre.		
REVETEMENTS				
Revêtements de sol				
Revêtements de sol souples - Textile ou PVC		Mise en œuvre d'un sol PVC dans les bureaux du RDC et sur la mezzanine. Classement UPEC : U4 P 3 E 2/3 C 2	AF	

Mission : LE - Solidité des existants**Chapitre : LE - Solidité des ouvrages et éléments d'équipements existants**

Textes de référence	Les textes techniques de caractères normatifs suivants : Les textes techniques de caractère normatif suivants : - Normes françaises, y compris les normes transposant en France les normes européennes ; - Avis Techniques, DTA, cahiers du CSTB type CPT ; - Les règles professionnelles dans les domaines non couverts par les textes précités.
---------------------	---

Chapitre : LE V1	Points examinés	Dispositions prévues	Avis
COMPATIBILITE DU PROGRAMME DES TRAVAUX AVEC L'ETAT DES EXISTANTS			
SOLIDITE DES EXISTANTS			
Examen des renseignements fournis par le maître d'ouvrage sur les existants		Dalle support des containers de l'extension indépendante de la structure existante. Aucun diagnostic structurel de la mezzanine n'a été réalisé pour la mezzanine, les charges d'exploitation sont donc similaires entre l'existant et le projeté.	PM AF Nous rappelons que la mission LE a pour objectif la prévention des aléas techniques susceptibles d'affecter la solidité des existants du fait de la réalisation des ouvrages et éléments d'équipement neufs dans les constructions achevées.

Mission : AV - Stabilité des avoisinants**Chapitre : AV - Avoisinants - fondations et ouvrages d'infrastructure**

Textes de référence	Les textes techniques de caractères normatifs suivants : Les textes techniques de caractère normatif suivants : - Normes françaises, y compris les normes transposant en France les normes européennes ; - Avis Techniques, DTA, cahiers du CSTB type CPT ; - Les règles professionnelles dans les domaines non couverts par les textes précités.
---------------------	---

Chapitre : AV V1	Points examinés	Dispositions prévues	Avis
FONDATIONS ET OUVRAGES D'INFRASTRUCTURE			
Examen des renseignements et des documents fournis par le maître d'ouvrage			
Reconnaissance des structures avoisinantes		AP	1-Avant l'établissement des documents d'exécution relatifs aux ouvrages d'infrastructure, il conviendra de prendre en compte les données relatives aux structures avoisinantes ainsi qu'aux fondations des bâtiments mitoyens.
Etude géotechnique - influence des avoisinants		AP	1-Nous transmettre le rapport G2PRO.

Mission : STI - Sécurité des personnes des bâtiments tertiaires (autres qu'ERP/IGH) et industriels**Chapitre : STI-CC - Sécurité des personnes hors incendie dans les bâtiments tertiaires et industriels**

Chapitre : STI-CC V1	Points examinés	Dispositions prévues	Avis
OUVRANTS ET PAROIS TRANSPARENTES			
R.4214-6 Parois transparentes ou translucides			
<i>Marquage à hauteur de vue</i>		AP	1-Un marquage à hauteur de vue est à prévoir sur les parois transparentes.
<i>Matériaux de sécurité</i>		AP	1-Nous préciser le type de verre à mettre en place.

Mission : STI - Sécurité des personnes des bâtiments tertiaires (autres qu'ERP/IGH) et industriels**Chapitre : STI-IN - Dispositions constructives incendie dans les bâtiments tertiaires et industriels**

Textes de référence | Les textes techniques de caractères normatifs suivants :
 - Code du travail - Livre II - Titre 1er - Chapitre VI : Articles R.4216-1 à R.4216-30 - Arrêté du 31/05/94 - Arrêté du 05/08/92 modifié (22/09/95 et 10/09/98) - Article 14 de l'arrêté du 04/11/93

Chapitre : STI-IN V1	Points examinés	Dispositions prévues	Avis	
DISPOSITIONS CONSTRUCTIVES EN INCENDIE				
	Généralités	Existant non modifié dans le cadre des travaux.	SO	
	Conception - Desserte - Distribution	Existant non modifié dans le cadre des travaux.	SO	
DEGAGEMENTS				
	Dispositions générales			
	R.4216-5 - Largeur des dégagements	41 personnes max au RDC : 2 IS totalisant 4UP. 19 personnes à l'étage : Escalier de 2UP.	AF	
	R.4216-6 et R.4227-4 - Conception des dégagements		OB	1-Les portes des containers doivent s'ouvrir à 180° afin de ne pas gêner l'évacuation.
	R.4216-11 - Distance maximale à parcourir			
	<i>Cul-de-sac inférieur ou égal à 10m</i>	Installation d'une porte CF1/2h, en va-et-vient, de recoupement dans la circulation côté bureaux.	AP	1-La porte en va-et-vient doit comporter une partie vitrée à hauteur de vue. 2-La porte constituant une issue de secours ne peut pas être équipée d'une serrure type canon européen.
DESENFUMAGE				
	Dispositions générales			
	R.4216-13 - Désenfumage des locaux	Locaux non aveugles inférieurs à 300m².	AF	
LOCAUX OU SONT ENTREPOSEES OU MANIPULEES DES MATIERES INFLAMMABLES				
	Emploi des matières inflammables			
	R.4216-21 - Règles applicables		PM	Se limite à l'adéquation des matériels électriques pour les locaux portés à notre connaissance. Peut faire l'objet d'une mission particulière dans la mesure où l'usage des locaux est défini.
MOYENS DE PREVENTION ET DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE				
	Moyens d'extinction	Ajout d'un extincteur pour le container TGBT.	AF	1-S'assurer de la présence des extincteurs adaptés aux risques en nombre suffisant.
	Système d'alarme			
	R.4227-34 - Système d'alarme sonore et perceptible aux employés en situation de handicap		SO	
	R.4227-35 - Alarme générale donnée par bâtiment	Alarme type 1.	AF	
	Consignes de sécurité incendie			

Chapitre : STI-IN V1	Points examinés	Dispositions prévues	Avis	
	R.4727-37 - Affichage des consignes de sécurité incendie		PM	
	R.4727-38 - Indication des consignes de sécurité incendie		PM	

Mission : STI - Sécurité des personnes des bâtiments tertiaires (autres qu'ERP/IGH) et industriels**Chapitre : STI-TB - Installations thermiques dans les bâtiments tertiaires et industriels**

Chapitre : STI-TB V0	Points examinés	Dispositions prévues	Avis	
CHAUFFAGE DES LOCAUX				
	Règles générales	Travaux plomberie: - mise en œuvre des canalisations de distribution eau froide depuis la chaufferie. Canalisations en tube acier galvanisé. Travaux de chauffage: - Création d'un départ complémentaire en chaufferie pour un nouveau réseau de chauffage permettant d'alimenter les bureaux au fond de la barre au R+1. Canalisations en tube multicouches composée de deux couches de PE-RT. Travaux de ventilation: - Prolongement de gaine de ventilation vers bureau au R+1. Mise en place de conduit circulaire droit réalisé en tôle d'acier galvanisé. Les bouches d'extraction sont placées en partie haute (paroi ou plafond) à une hauteur minimum de 1,80 m, distantes d'au moins 0,20 m des angles de la paroi. Travaux de climatisation: - Pose et raccordement d'un système de chauffage réversible par une PAC Air/Air réversible. PAC installée à l'extérieur près du local TGBT. Fluide: R32 Unité intérieure murale dans les bureaux sous mezzanine ,dans la salle de réunion sur la mezzanine et dans le bureau sur la mezzanine. Unité intérieure casette dans la salle de ma Bourse. Liaisons frigorifiques en cuivre de qualité frigorifique. Evacuation des condensats: réseaux d'eaux vannes sont exécutés en PVC M1.	AP	1- Nous transmettre les plans des travaux de ventilation.
LOCAUX OU SONT ENTREPOSEES OU MANIPULEES DES MATIERES INFLAMMABLES				
	Emploi des matières inflammables			
	R.4216-21 - Règles applicables		PM	Se limite à l'adéquation des matériels électriques pour les locaux portés à notre connaissance. Peut faire l'objet d'une mission particulière dans la mesure où l'usage des locaux est défini.

Mission : STI - Sécurité des personnes des bâtiments tertiaires (autres qu'ERP/IGH) et industriels**Chapitre : STI-EL - Installations électriques dans les bâtiments tertiaires et industriels**

Textes de référence | Les textes techniques de caractères normatifs suivants :
 - Code du travail : Articles R.4215-1 à R.4215-17 - Articles R.4216-21 et R.4227-14

Chapitre : STI-EL V0	Points examinés	Dispositions prévues	Avis
DEGAGEMENTS			
Dispositions générales			
R.4227-14 - Eclairage de sécurité		AP	1-Définir l'éclairage de sécurité.
LOCAUX OU SONT ENTREPOSEES OU MANIPULEES DES MATIERES INFLAMMABLES			
Emploi des matières inflammables		SO	
SECURITE DES LIEUX DE TRAVAIL			
Installations électriques			
Obligations générales du maître d'ouvrage		AF	
CODE DU TRAVAIL - INSTALLATIONS ELECTRIQUES			
Prescriptions relatives à la conception et à la réalisation des installations électriques Basse Tension			
R.4215-3 - Protection contre les contacts directs et indirects		AF	
R.4215-4 - Protection contre les surtensions		AF	
R.4215-5 - Risques d'élévation normale de température des matériels électriques		AF	
R.4215-6 - Matériels supportant les effets de surintensité		AF	
R.4215-7 - Dispositifs de sectionnement permettant d'intervenir en sécurité sur l'installation.		AF	
R.4215-8 - Dispositifs de coupure d'urgence de l'alimentation électrique.		AP	1-Localiser le dispositif de coupure d'urgence.
R.4215-9 - Mode de pose des canalisations électriques		AF	
R.4215-10 - identification des circuits et des appareillages		AP	1-Présenter un schéma de principe.
R.4215-11 - Matériels électriques tenant compte de la tension et des conditions d'environnement.		AF	
R.4215-12 - Installations électriques exposées à des risques d'incendie ou d'explosion		SO	
R.4215-13 - Locaux ou emplacement de service électrique		AF	
R.4215-15 - Installations électriques conformes aux normes et guides d'application.		AF	
R.4215-16 - Matériels électriques conformes aux normes ou spécifications techniques assurant un niveau de sécurité équivalent.		SO	
R.4215-17 - Eclairage de sécurité		AP	1-Définir l'éclairage de sécurité.

Chapitre : STI-EL V0	Points examinés	Dispositions prévues	Avis
Prescriptions relatives à la conception et à la réalisation des installations électriques Haute Tension			SO

Mission : F - Fonctionnement des installations**Chapitre : F - Vérification des conditions de performance des installations**

Textes de référence | Les textes techniques de caractères normatifs suivants :
Conditions de performance imposées par les textes normatifs ou les prescriptions techniques contractuelles

Chapitre : F V1	Points examinés	Dispositions prévues	Avis
	Déroulement de la mission		PM Afin d'effectuer notre mission, les documents de conception et les notes de calcul de dimensionnement des installations techniques sont à nous transmettre. Les avis émis par le contrôleur technique pendant les phases de conception et d'exécution ne peuvent constituer qu'une présomption de la capacité des installations à respecter les objectifs visés, le respect desdits objectifs ne pouvant être constaté que par la réalisation, par les entreprises, de mesures et d'essais en fin de travaux.
	Réseaux extérieurs d'alimentation en eau		AP 1- Dans le cadre de notre mission F, il y aura lieu de nous transmettre les NDC de dimensionnement des travaux de réseaux EF et EC.
	Systèmes de chauffage		AP 1- Dans le cadre de notre mission F, nous transmettre la NDC de dimensionnement des travaux de réseaux de chauffage.
	Systèmes de climatisation		AP 1- Dans le cadre de notre mission F, nous transmettre la NDC de dimensionnement des travaux de l'équipement assurant le rafraîchissement.
	Ventilation mécanique contrôlée (VMC)		AP 1- Dans le cadre de notre mission F, nous transmettre la NDC de dimensionnement des travaux du réseau de ventilation.

Mission : GTB - Gestion technique du bâtiment**Chapitre : GTB - Vérification du bon fonctionnement du système de gestion technique du bâtiment**

Textes de référence | Les textes techniques de caractères normatifs suivants :
Définition des critères et niveaux de qualité du système GTB selon les prescriptions techniques définies par le maître d'ouvrage.

Chapitre : GTB V1	Points examinés	Dispositions prévues	Avis	
Fonctionnement des installations				
		Nous vous rappelons que la mission GTB consiste à prévenir les aléas techniques résultant d'un dysfonctionnement du système de gestion technique du bâtiment. Par dysfonctionnement, il convient d'entendre l'incapacité du système de GTB à assurer, lors de la mise en exploitation, les performances et services définis dans le cahier des charges établi par le maître d'ouvrage.	OB	1-Transmettre le cahier des charges fonctionnelles permettant de donner un cadre technique et réglementaire au système GTB.

Copie(s) à :

IDONEIS / Manon COUVREUR

IDONEIS / Marion PANNETIER